

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 2

Artikel: Poignée d'histoires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255990>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

breux trous pour donner de l'air. On en peut donner aussi par dessus la ruche. Dès que la neige est fondu, on rend la liberté aux abeilles.

Règle générale, on ne doit pas craindre de laisser aux ruches fortes et moyennes de très grandes entrées, comme en été : on peut les rétrécir dès la fin de février dans les pays de vignoble, lorsqu'une douce température a engagé la reine à commencer de bonne heure sa grande ponte du printemps. Il faut alors beaucoup de chaleur pour le couvain, et les abeilles n'étant plus engourdis par le froid, se chargent elles-mêmes de la ventilation de leur ruche. Nombre d'apiculteurs de mérite insistent sur cette nécessité de donner beaucoup d'air aux abeilles en hiver. C'est, selon eux, la cause de la grande mortalité qui frappe certains ruchers pendant la mauvaise saison.

• L'un des plus grands ennemis des abeilles, dit Ducarme Blangy cité par la même *Revue populaire*, c'est l'hiver, pour nos climats car ils sont quelquefois rudes. Il y a tel hiver qui peut vous emporter plus des trois quarts de vos abeilles : mais j'ai heureusement trouvé la cause de cette destruction, et le remède ; sans quoi c'eût été une assez mauvaise spéculaction de commerce que d'avoir une grande quantité de ruches pour en tirer du bénéfice, puisqu'un seul hiver pouvait, de cent ruches, vous en faire périr quatre-vingts. Ces hivers, il est vrai, n'étaient pas communs ; mais ils arrivaient quelquefois tous les huit ou dix ans, plus ou moins, et suffisaient pour détruire presque totalement le rucher le mieux fourni.

• Une chose bien singulière, c'est que le remède à ce mal, et pour garantir les abeilles des mauvaises suites d'un froid trop rude et trop longtemps prolongé, c'est de les y exposer, c'est à dire de procurer beaucoup d'air libre dans l'intérieur des ruches. Un grand nombre d'expériences m'ont confirmé la réalité de cette découverte singulière. Ce n'est point le froid qui fait périr les abeilles des ruches bien peuplées, mais probablement les vapeurs que les hivers longs et rudes retiennent dans la ruche, et qu'ils empêchent d'en sortir en resserrant, par le grand froid, les pores de la ruche où elles sont renfermées.

• La vraie façon de mettre les ruches en hiver est donc de les y exposer, en leur procurant beaucoup d'air par dessous ; ce qui se fait en les soulevant d'environ 3 lignes tout autour, au moyen de petites cales de 3 lignes ; et l'air a la facilité de circuler librement sous la ruche dans toute son étendue. Depuis que j'ai eu cette attention, je n'ai perdu de ruches pendant l'hiver que ce qu'on ne peut guère se dispenser d'en perdre, c'est-à-dire la sixième partie, car on ne peut pas empêcher qu'il n'en périsse quelques-unes. Au reste, l'attention d'élever les ruches de trois lignes, n'est surtout nécessaire que pour les ruches fortes et bien peuplées, qui produisent beaucoup de vapeurs occasionnées par la chaleur. On pourrait absolument se dispenser de cette attention pour les ruches moins peuplées, en observant de leur laisser une porte de quinze à seize lignes de diamètre, selon qu'elles sont plus ou moins peuplées. On grille cette porte avec du fil d'archal, de crainte des souris, etc.

• On laisse ainsi les ruches jusqu'au retour du printemps, c'est-à-dire jusqu'au premier jour de doux temps qui surviendra vers le commencement de février dans telle contrée, et plutôt ou plus tard se-

lon que le pays où l'on est sera plus ou moins chaud, sans qu'on puisse donner rien de fixe à cet égard.

• Il n'y a qu'une circonstance où il faut y toucher encore ; c'est celle d'un dégel doux, lorsque la terre est encore couverte de neige. Dans cette circonstance, qui en détruit un grand nombre, le doux temps les engage à sortir en grand nombre ; la neige, dont la terre est couverte, les engage à s'y poser ; elles s'enfoncent, le froid les saisit, et elles y restent. J'en ai vu périr des milliers de cette façon. Le remède est de les empêcher de sortir dans cette circonstance. On condamne l'entrée des ruches, et on baisse celles qui sont élevées de quelques lignes, et surtout on empêche, avec des paillassons, de vieilles planches, des draps, des couvertures tendues devant les ruches, le soleil de leur donner dessus, dont la chaleur les mettrait en mouvement. Dès que la plus grande partie de la neige est fondu, on ôte tout cela, et on remet les choses comme elles étaient. •

Poignée d'histoires

M. Witte et Gambetta

Le nom de M. Witte est célèbre depuis la conclusion de la paix entre la Russie et le Japon. On raconte à son sujet une amusante anecdote :

En 1879, M. Witte, qui avait terminé ses études à l'Université d'Odessa, où il avait suivi les cours de mathématiques, vint pour la première fois à Paris. Le jour de son arrivée, il se promenait sur les quais de la Seine et arrivé au Palais-Bourbon, il s'arrêta et se dit :

— Je vais assister à la séance.

Il entre, et un huissier lui demande sa carte d'entrée.

— Je n'ai pas de carte d'entrée, dit M. Witte.

— Alors, Monsieur, vous ne pouvez pas entrer.

— Je désire cependant entrer, répond le jeune Witte.

— Connaissez-vous un député ? demanda l'huissier.

— Non.

— Connaissez-vous le président ?

— Très bien, s'écrie, quoiqu'il n'en fut rien, M. Witte qui voyait le moyen d'entrer.

Il n'avait, en effet, jamais vu Gambetta de sa vie.

— Alors, dit l'huissier, donnez moi votre carte de visite et je la ferai passer au président.

Gambetta reçoit la carte et lit : *Serge Witte*. Gambetta ne se rappelle nullement ce nom, mais il se dit :

— Peut-être bien que ce Monsieur me connaît et que j'ai oublié son nom.

Et il autorise l'huissier à faire passer M. Witte dans la galerie de la presse étrangère.

A la fin de la séance, Gambetta fait monter le futur président du Comité des ministres russes chez lui et, pendant deux heures, il se fait entretenir par lui des affaires russes. C'était la première rencontre entre Gambetta et M. Witte.

L'impôt sur la barbe

Nous n'en sommes pas encore là, chez nous, malgré la multiplicité des charges dont on nous gratifie !... L'impôt sur la barbe fut inauguré en France, sous le règne de François I^e par le chancelier Duprat, au commencement du VI^e siècle. L'impôt ne frappait que certains membres du clergé. En Russie, Pierre-le-Grand, en 1708, imposa la barbe de ses riches boyards, cent roubles ; celle des paysans, un kopeck. Cette taxe fut très impopulaire ; cependant elle fut appliquée à Pétersbourg, et confirmée par Catherine, en 1726 ; par Pierre II, en 1728 ; par Anne, en 1731 ; par Elisabeth, en 1743. Elle ne fut abolie que par Catherine II.

En Angleterre, sous le règne d'Elisabeth, dès qu'une barbe avait trois semaines, elle était soumise à une taxe.

On a annoncé dernièrement que le Japon, dont on connaît l'instinct d'imitation, n'a pas voulu rester en arrière et vient d'établir un impôt analogue.

Les hivers bizarres

Il serait difficile de trouver un hiver plus bizarre que celui que nous traversons.

Nous sommes voisins de la période annuelle ordinaire des grands froids et le thermomètre se maintient élevé au-dessus de zéro. N'avons-nous pas eu samedi un véritable orage d'été, avec éclairs, tonnerre, et enfin tout le tremblement ? Voici quelques hivers aussi étranges :

En décembre 1288, on vendait, dans les rues de Cologne, des violettes cueillies dans les prairies du Rhin : on vit des bleuets en février, et la vigne était en fleur sur les coteaux de la Moselle au mois d'avril.

En 1572, les arbres se couvrirent de feuillage en janvier.

En 1631, tout était en fleur en février.

En 1758, il n'y eut ni neige ni gelée.

En 1782, la chaleur était extraordinaire. En décembre, il y eut des orages comme au mois d'août, et, en janvier, tout était fleuri comme en mai.

En 1821, la température fut d'une douceur extrême ; les petits pois étaient en fleur au mois de décembre et les seigles furent rentrés avant le 24 juin. La récolte du vin fut une des plus remarquables du siècle.

Souhaitons que cette année il en soit ainsi et que les journées pluvieuses actuelles nous conduisent vite à un agréable printemps.

Bonbons brésiliens.

Evidemment l'homme, poussé par la faim, cherche à se nourrir de tout ce que la nature a mis à sa portée, mais nous devons trouver plus extraordinaire, chez quelques peuples, l'emploi d'aliments qui auraient, certes, de grandes difficultés à s'introduire chez nous, et c'est pourquoi nous éprouvons de l'étonnement, souvent même du dégoût, pour certains mets réputés des plus délicats dans les pays où ils sont en usage.

On a déjà parlé de la terre comestible, nous savons même qu'il existe des amateurs de sauterelles et d'araignées... Les fourmis sont, paraît-il, aussi, un mets recherché chez quelques peuplades de l'Afrique Centrale, de l'archipel Indien et dans la province de Saint-Paul, au Brésil.

Dans cette dernière contrée, la préparation de la fourmi (*formica cephalotes*) est d'un art raffiné. On rôtit les fourmis comme des châtaignes, puis on les vend dans les rues et sur les marchés. Chez des marchands

de premier ordre, les fourmis sont enroulées dans des papillotes mises en boîtes.

Et, tandis que cette friandise contente le palais des gourmets brésiliens, elle rend de grands services aux cultivateurs, car, plus on consomme de ces petites bêtes, moins il en reste pour dévaster les plantations de cafiers et d'orangers.

Quand la mode viendra-t-elle de nos côtés de croquer des fourmis au lieu de bonbons ?

Calendrier romain

Le 1^{er} janvier, il y a eu cent ans que le calendrier romain fut officiellement rétabli en France.

On sait qu'il avait été remplacé à l'avènement de la république, par un calendrier purement civil, qui resta en vigueur pendant douze ans, deux mois et vingt-sept jours.

D'après le calendrier républicain, l'année commençait le 22 septembre — jour de la proclamation de la république — et se trouvait divisée en douze mois de trente jours chacun.

Naturellement les noms des saints avaient été supprimés et les mois portaient des appellations bizarres tirées de la température ou de la récolte de l'époque.

Napoléon I^{er}, qui ne pouvait souffrir ce calendrier ridicule, s'empessa de le faire aboli par le Sénat. Une commission fut nommée dont Laplace était le rapporteur. Et le 9 septembre 1805, le Sénat vota la suppression du calendrier national sans qu'une voix osât prendre sa défense.

Le calendrier romain fut donc rétabli le 1^{er} janvier 1806, date qui correspondait au 11 nivose de l'an XIV. Cet an XIV n'avait eu qu'une durée de cent jours.

FANTAISIE

Solution

A tout âge on s'amuse, et quand on est papa
On s'étonne qu'enfant on ait eu des biberons
Et dédaignant alors les jeux du temps pas
A vingt ans, par la tête, on a d'autres idées
On aime le tabac, l'absinthe et le café
La toilette et les bals, mais ce sont des griffes
Que ne pardonnent point les personnes à Toussaint au coin du feu, sans cesse elles râbent
Disant que la jeunesse est folâtre aujourd'hui
Que, pour se divertir, toujours elle néglige l'étude et le travail, dont les vieux font grand
Et par qui la raison mûrit en leur cervelle
Ayant ainsi blâmé ce qu'à vingt ans on a fait
La vieillesse est contente et jone à perdre hal
Au yass, puis au besique et boit du thé Pek
A des goûts différents chaque âge est occupé
Mais un point est commun, tous aiment les égards
Car ils sont le noyau des plaisirs sur la terre
L'enfance a du réglisse au moyen des espaces
Les jeunes gens du punch et les vieillards du
Os se lassent de vivre ainsi qu'on a vécu
On délaisse les jeux que l'on a culti
Puis à des jeux plus doux, on s'amuse, on se fait
Dansons, jouons, morguons tout comme en paix
Mais ne nous moquons point des autres,
[nom d'une] et

Le comble de l'habileté pour un voiturier, c'est de se charger des transports au cerveau.

Le comble de la hardiesse pour un ocule, c'est d'opérer de la cataracte à un œil de bouillon.

Aucune solution juste ne nous a été adressée.

ENIGMES

Solution de la 1^{re} énigme : *Le peuple.*
2^{me} *Cloche.*

Personne également n'a deviné, sauf un lecteur pour la deuxième énigme.

Devinette

Quel est le plus grand ennemi des poissons ?

Qu'est-ce qui est au-dessus de Dieu ?

Pourquoi le vent est-il plus froid en hiver qu'en été ?

Quelle est la plante qui ne porte ni fleurs ni fruits, et qui cependant est la plus utile à l'homme ?

D'où vient le son de la trompette ?

CHARADES

Mon premier est connu dès qu'on apprend à lire ;
Mon second a des droits sur tout ce qui respire ;
Et mon tout, entre amis, à regret doit se dire.

Mon premier détruit mon second,
Avec mon tout l'on tombe tout de son long.

Mon premier n'est pas sain d'esprit ;
Mon second est la maladie
Que le grand saint Hubert guérit ;
Mon tout se trouve à l'écurie.

Mon premier se fauche,
Mon second se rase,
Mon tout se chante.

Etat civil

PORRENTRUY

Mois de décembre 1905.

Naissances.

Du 1^{er}. Frossard André Germain, fils de Auguste, graveur de Occourt, et de Mélina née Doman. — Du 1^{er}. Nansé Jean Eugène, fils de Joseph, électricien de Miécourt, et de Laurence née Mouche. — Du 3. Ribaut Marie Louise Eugénie, fille de Louis, guillocheur de Occourt, et de Eugénie née Fischer. — Du 5. Plet Joseph Charles, fils de Adolphe, horloger remonteur de Bure, et de Bertha Césarine née Chapatte. — Du 7. Bregnard Léon Joseph, fils de Jacques, horloger remonteur de Bonfol, et de Marie Emélie née Falbriard. — Du 11. Vallat Louisa Madeleine, fille de Justin, journalier de Bure, et de Annette née Bernard. — Du 13. Daehler Léa, fille de Ernest, comptable de Sefingen, Berne, et de Berthe Léa née Sautebin. — Du 15. Ribaut Ulysse Ernest Joseph, fils de Ernest, monteur de boîtes de Occourt, et de Marie Lina née Guenin. — Du 17. Husser Jean Charles Marie, fils de Joseph, photographe, de Rüdolfstetten, Argovie, et de Pauline née Henemann. — Du 18. Bregnard Camille Abel, fils de Bregnard Julia, servante de Bonfol. —

Du 19. Dubail Jeanne Yvonne, fille de Louis, négociant de Porrentruy, et de Lucie née Stauder. — Du 19. Feldmeier Marguerite Cécile Antonia, fils de Jacques, entrepreneur de Epiquerez, et de Marie née L'Hoste. — Du 22. Lièvre Raymonde Irma Pauline, fille de Lucien, professeur de Courtemanche, et de Emilia née Dumont. — Du 26. Schmoll Odette, fille de Léopold, marchand de bétail de Epiquerez, et de Rosa née Lob. — Du 27. Vervliet, fille mort-née, fille de Léon Alexandre, horloger de Wachtebeke, Belgique et de Marie née Sangue. — Du 28. Réderstorff Jeanne Eva, fille de Léon, émailleur de Miécourt, et de Eugénie née Bösch.

Mariages.

Du 2. Berstch Emile Albert, faiseur de ressorts, de Ennetboden, Argovie, et Jobé Marie Emma, ouvrière en chaussures de Courtedoux. — Du 11. Schumann Arthur Richard Moritz, commis, de Leipzig, Saxe, et Chiquet Alice Bertha Marie, sans profession de Asuel. — Du 26. Jeanfaivre Louis Charles, ouvrier d'usine de Seloncourt, et Jacottet Lina Marie Césarine, couturière de Epiquerez.

Décès.

Du 2. Pétermann Marie Jeanne de Courgenay, née en 1883. — Du 2. Dysli Julia née Jeanneret, doreuse de roues de Wynigen, née en 1883. — Du 6. Amiot Jean Edmond Alexandre, musicien ambulant de Montbozon, Haute-Saône (France) né en 1867. — Du 11. Hengy Albert Emile, apprenti postal de Porrentruy, né en 1888. — Du 13. Farque Augusta Louise, sans profession, de Montreux-Château, Territoire de Belfort, née en 1882. — Du 19. Chenal Adolphe Gustave, fils de Adolphe de Epauvillers, née en 1902. — Du 19. Hennin Généreuse née Baley, sans profession de Vendlincourt, née en 1818. — Du 19. Desfourneaux Joseph, sans profession de Granvillars, territoire de Belfort, né en 1824. — Du 20. Rebetez Lucie, fille de Charles de Saignelégier, née en 1893. — Du 22. Roth Catherine Marie, cultivatrice de Beaucourt, née en 1840. — Du 23. Villemin Françoise née Faivre de Bressaucourt, née en 1833. — Du 24. Jobin Constant Verner, fils de Constant de Les Bois, né en 1901. — Du 28. Munger Jean, ancien employé aux C. F. F. de Wohlen, Berne, né en 1851. — Du 28. Blumer Jean-Jacques, gérant de batteur de Schwanden, Glaris, né en 1856. — Du 30. Turberg Caroline née Beuclair de Porrentruy, née en 1833.

Extraits de la Feuille officielle

Moovelier. — Le 14, à midi, pour décider si l'assemblée reviendra sur sa décision du 24 décembre au sujet de la sage-femme et s'occuper de l'école complémentaire.

Miécourt. — Les propriétaires de bétail bovin sont convoqués au 14, à 2 h., pour voter un projet de statuts et nommer le comité et la commission d'estimation.

— Immédiatement après, réunion des propriétaires fonciers pour s'occuper de la prise des taupes.

Selente. — Le 21, à 2 h., pour nommer l'adjoint et éventuellement un conseiller communal.

Bressaucourt. — Le 21, à midi, pour arrêter le budget et fixer le taux de l'impôt, s'occuper des chemins, arrêter la taxe des chiens, nommer le garde-champêtre et éventuellement le tanpier.

Burnevésin — Le 21, à 12 h. 1/2, pour ratifier l'acquisition d'une maison.

Couve. — Le 21, à midi, pour statuer sur une demande de terrain, s'occuper des corvées et arrêter le budget.

Editeur imprimeur : G. MORITZ, gérant.

Passe-temps

—o—

Solutions pour le n° du 7 janvier :

Le comble de la propreté, c'est d'essuyer un revers.